



REFERENCE : ACP/28/017/26 FINALE
Bureau du Secrétaire général

Malabo, le 29 mars 2026

**ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
DE L'OEACP**

MALABO, GUINÉE ÉQUATORIALE

27-29 MARS 2026

DÉCLARATION DE MALABO

UNE OEACP TRANSFORMÉE ET REDYNAMISÉE DANS UN MONDE EN MUTATION


FR



ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'OEACP MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE), 27-29 MARS 2026

DÉCLARATION DE MALABO

PREAMBULE

*Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), réunis à pour notre onzième Sommet du 27 au 29 mars 2026 à Malabo (Guinée équatoriale), sur le thème : « **Une OACPS transformée et redynamisée dans un monde en mutation** ».*

- A.** Guidés par les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord de Georgetown révisé (2019), qui a institué l'OEACP en tant que cadre collectif de coopération, de solidarité et de progrès partagé entre nos États membres ; Rappelant les engagements et les résultats des précédents Sommets et réunions ministérielles de l'OEACP, et réaffirmant la volonté commune de nos nations de renforcer l'unité, la coopération multilatérale et le développement durable ;
- B. Affirmant** que l'OEACP, qui représente plus de 1,5 milliard de personnes réparties sur trois continents et dans soixante-dix-neuf (79) États membres, est idéalement placée pour servir de pont entre les régions du Sud et d'interlocuteur indispensable dans un système fondé sur des règles et ancré dans un multilatéralisme efficace, dont les Nations Unies en constituent le pivot ;
- C. Résolus** à soutenir les efforts de l'OEACP en tant que tribune stratégique unifiée permettant à ses membres de s'exprimer d'une seule voix dans les processus décisionnels internationaux, notamment en matière de commerce, de financement du développement, d'action pour le climat, de gouvernance numérique et de gestion durable des ressources ;



- D. Reconnaissant** le partenariat de longue date entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne, notamment le soutien financier dont bénéficient nos États membres et le Secrétariat à cet égard, et saluant le renforcement de la coopération dans le cadre de l'Accord de Samoa OEACP-UE signé en novembre 2023, tout en soulignant toutefois l'importance d'un dialogue continu et d'un engagement constructif avec l'Union européenne sur les questions encore en suspens d'ordre institutionnel et liées au partenariat, afin de renforcer la confiance mutuelle et de favoriser la mise en œuvre efficace de l'Accord Samoa ;
- E. Soulignant** la nécessité impérieuse d'opérer une refonte institutionnelle approfondie en vue d'une OEACP transformée et redynamisée, afin d'assurer sa résilience institutionnelle, sa cohésion politique et son repositionnement stratégique pour lui permettre d'intégrer efficacement les réalités mondiales actuelles, et affirmant notre engagement commun à renforcer l'unité, à consolider la solidarité et à améliorer l'efficacité, la crédibilité et la pertinence de l'Organisation au cours des décennies à venir ; et notant que cette transformation doit refléter les aspirations de nos peuples, en particulier celles de la jeunesse qui constitue la majorité de nos populations ;
- F. Conscients** que la viabilité financière et l'autonomie de l'Organisation revêtent un caractère primordial pour son efficacité, et résolu à promouvoir des mécanismes de financement innovants, prévisibles et diversifiés, tout en encourageant la mobilisation des ressources nationales, l'accès équitable au financement du développement et la collaboration avec le secteur privé afin de soutenir les priorités stratégiques de nos États membres ;
- G. Reconnaissant** l'importance d'une gestion saine des finances, de la transparence et de la responsabilité, et soulignant en outre la nécessité de renforcer la gestion financière prudente, la supervision institutionnelle et les mécanismes de responsabilité interne afin de consolider la confiance des États membres et des partenaires à l'égard de l'Organisation ;
- H. Se félicitant** de l'enthousiasme avec lequel Sa Majesté le Roi Mswati III du Royaume d'Eswatini a bien voulu accepter de jouer le rôle de champion de l'OEACP pour la mobilisation des ressources et lui témoignant notre profonde gratitude pour l'engagement et le leadership stratégique dont il fait montre dans la recherche de solutions de financement urgentes et à long terme pour l'Organisation ;



- I. Reconnaissant** que la transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA) redéfinissent la dynamique mondiale et offrent des perspectives majeures pour le développement durable dans nos États membres, tout en soulignant la nécessité de remédier aux risques qui y sont associés à travers une coordination, un renforcement des capacités et une coopération accrues, afin de promouvoir une intelligence artificielle éthique, sûre et inclusive, de préserver la souveraineté des données et de favoriser l'innovation à l'échelle locale ;
- J. Conscients** que le système multilatéral est confronté à une pression et à une fragmentation croissante, et réaffirmant l'engagement de nos États membres à œuvrer collectivement au renforcement et à la réforme des institutions de gouvernance mondiale, de façon à les mettre davantage en adéquation avec les réalités du moment et les besoins des pays en développement ;
- K. Conscients** en outre de l'importance de la paix et de la sécurité dans les efforts destinés à consolider les acquis en matière de développement durable et de transformation économique, et nous déclarant préoccupés par les activités des groupes terroristes et le crime organisé transnational, qui affectent certains de nos États membres ;

DÉCLARONS CE QUI SUIT :

I. UNE OEACP TRANSFORMÉE ET REDYNAMISÉE

- 1. Nous nous engageons** en faveur d'une modernisation institutionnelle approfondie à réaliser à travers des réformes structurelles du Secrétariat tournées vers l'avenir et de l'ensemble des instances et organes consultatifs de l'Organisation, en vue de renforcer l'intégrité fiduciaire, d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de promouvoir la transparence, d'assurer la viabilité financière à long terme et de forger au sein du Secrétariat une solide culture de gestion axée sur les résultats, conformément aux normes internationales les plus élevées ;
- 2. Nous saluons** l'initiative du Secrétaire général de faire des questions touchant le Partenariat, l'action pour le climat, le commerce et les échanges, la transformation des institutions et les élections (PACTE) un cadre stratégique (2026-2030), se déclinant en résultats mesurables, en programmes phares et en réserves de projets régionaux, et convenons de mettre prioritairement l'accent sur un ensemble ciblé de domaines stratégiques présentant un fort potentiel d'impact à long terme et de résultats transformateurs pour le développement de nos États membres, tels que le commerce et l'économie, le changement climatique, les systèmes agroalimentaires, la durabilité, la digitalisation et la mobilisation des ressources océaniques et minérales ;



3. **Nous réaffirmons** notre ferme attachement à la mise en œuvre efficace et en temps utile de l'Accord de Samoa et demandons à tous les États membres et partenaires d'accélérer le processus de ratification y afférent de manière à permettre à l'Accord d'entrer pleinement en vigueur et d'en tirer les avantages escomptés en matière de développement durable, de coopération économique et de renforcement du partenariat interrégional ;
4. **Nous réaffirmons** le rôle central du Secrétariat de l'OEACP quant à l'appui à fournir aux États membres pour mettre en œuvre l'Accord de Samoa, en coordination avec les organisations régionales et les autres acteurs institutionnels concernés, et nous engageons à apporter notre plein soutien politique et financier afin d'assurer sa mise en œuvre efficace, afin de faire des dispositions de l'Accord un instrument vivant au service du développement durable et de la prospérité régionale ;
5. **Nous convenons** d'examiner l'Accord de Georgetown révisé afin de faire en sorte qu'il intègre les résultats des réformes institutionnelles en cours et le cadre institutionnel de l'Accord de Samoa, y compris sa dimension parlementaire ;
6. **Nous nous engageons** à renforcer et à diversifier les partenariats économiques et commerciaux, notamment en concluant des accords de coopération et de partenariat mutuellement avantageux avec des partenaires économiques clés et des groupements régionaux, afin d'élargir l'accès aux marchés, de promouvoir les investissements et de renforcer la résilience économique et la compétitivité de nos États membres ;
7. **Nous nous engageons** à promouvoir la gestion durable et la valorisation des ressources océaniques et minérales en favorisant les stratégies nationales en matière d'économie bleue, la modernisation des ports, la sécurité maritime, la gestion durable des pêches et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ; et encourageons la transformation et la valorisation des ressources minérales à l'échelle locale à travers des cadres réglementaires stables, transparents et favorables aux investisseurs ;
8. **Nous réaffirmons** le droit souverain de nos États membres dotés de ressources naturelles à promouvoir, aux fins de l'exploitation des matières premières critiques et stratégiques, des politiques de transformation, de valorisation et de contenu à l'échelle locale reposant sur des partenariats industriels équitables, un transfert de technologies efficace et un accès accru au financement pour le développement industriel ;



9. **Nous nous engageons en outre** à étudier les modalités permettant d'élargir l'adhésion à l'OEACP, notamment en prévoyant des statuts de membre associé et d'observateur, de manière à étendre le rayonnement mondial et l'influence collective de l'Organisation. Toute modalité ouvrant la voie à une adhésion en tant que membre associé devra être élaborée conformément à l'Accord de Georgetown révisé.

II. GOUVERNANCE ET CONTRÔLE DES FINANCES ET FINANCEMENT DURABLE EN FAVEUR DE L'OEACP

10. **Nous demandons** que soient renforcés les mécanismes de contrôle financier interne, notamment à travers des audits réguliers et indépendants, afin de garantir la transparence, l'intégrité fiduciaire et la confiance dans l'institution, et donnons instructions pour faire prévaloir une discipline financière stricte, la bonne gouvernance et la responsabilité ;
11. **Nous félicitons** Sa Majesté le Roi Mswati III du Royaume d'Eswatini, en sa qualité de champion de l'OEACP pour la mobilisation des ressources, pour son engagement sans faille, son leadership stratégique et son implication proactive dans la recherche de solutions destinées à renforcer la viabilité financière de l'Organisation tant à court terme que dans la durée. Nous nous engageons en outre à apporter notre plein soutien politique à ses efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la stabilisation des finances de l'Organisation dans l'immédiat et pour renforcer la résilience financière, l'autonomie et la viabilité de l'OEACP à long terme ;
12. **Nous donnons instruction** de poursuivre les discussions avec l'Union européenne afin de remédier aux questions relatives au partenariat, et de renforcer ainsi la confiance mutuelle pour une mise en œuvre efficace de l'Accord de Samoa. Nous donnons en outre instruction d'élaborer des stratégies de financement diversifiées qui permettront de tirer parti des sources de revenus innovantes et non traditionnelles afin de renforcer la viabilité financière et la résilience de l'Organisation, et encourageons un examen plus approfondi de ces options au sein des instances dirigeantes compétentes ;
13. **Nous sommes résolus** à rationaliser les dépenses administratives et opérationnelles et à optimiser avec soin les coûts liés à l'hébergement actuel et à l'entretien du siège de l'Organisation à Bruxelles, conformément à l'article 23 de l'Accord de Georgetown révisé ;



14. **Nous demandons** que le Fonds fiduciaire et de dotation de l'OEACP soit restructuré afin de garantir sa conformité juridique et sa transparence, et de le transformer en un instrument viable et géré de manière professionnelle en vue de l'autonomie financière à long terme de l'Organisation ;
15. **Nous chargeons** le Secrétariat d'effectuer une étude du coût de son fonctionnement dans les locaux actuels afin d'envisager comme option un déménagement éventuel du siège de l'Organisation dans un État membre.

III. SOLIDARITÉ ENTRE LES 79 ÉTATS MEMBRES

16. **Nous déclarons** que la solidarité entre les États membres de l'OEACP doit reposer sur le respect de la souveraineté des États et de l'intégrité territoriale, l'appui mutuel, le partage des responsabilités et les progrès collectif, tant en période de stabilité qu'en temps de crise ; nous exprimons notre solidarité à l'endroit des États membres affectés par des conflits, notamment le terrorisme sous toutes ses formes, le crime transnational organisé, la piraterie et d'autres crises ; et nous rejetons fermement toute action, reconnaissance ou ingérence unilatérale visant à fragmenter, déstabiliser ou compromettre l'unité et la stabilité dans un État membre, et affirmons que de tel actes sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux valeurs fondamentales de solidarité et de respect mutuel qui sous-tendent notre Organisation ;
17. **Nous sommes résolus** à faire en sorte que cette solidarité se traduise par une communauté de voix et de vues, de manière à pouvoir défendre des positions communes, faire valoir les principes partagés, renforcer la coordination politique et harmoniser efficacement nos positions sur la scène internationale, ce qui renforcera notre crédibilité collective, amplifiera notre voix sur la scène mondiale et consolidera notre capacité à agir de manière résolue et cohérente dans la quête du développement durable, de la paix et de la prospérité pour l'ensemble de nos populations ;
18. **Nous sommes décidés** à faire face à la menace que représentent le changement climatique et la dégradation de l'environnement, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID) et en Afrique, et, reconnaissant que de par son caractère planétaire le changement climatique requiert une coopération internationale la plus large possible, nous nous félicitons de voir Fidji et Tuvalu accueillir les réunions préparatoires à la COP 31 et saluons en outre le choix de la République fédérale démocratique d'Éthiopie comme pays hôte de la COP 32, qui se tiendra à Addis-Abeba en novembre 2027, appelant de nos vœux une participation de haut niveau des États parties à la CCNUCC et des autres parties prenantes à ces événements ;



19. **Nous réaffirmons** notre soutien sans faille à la lutte contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, reconnaissant qu'il s'agit là de défis majeurs pour le développement durable et la résilience des communautés. Nous soulignons l'importance de montrer un engagement politique pour contribuer activement au succès de la prochaine Conférence des Parties (COP) prévue en Mongolie et apportons notre plein soutien aux efforts déployés par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) pour renforcer l'action collective en matière de gestion durable des terres, de restauration des terres et de sécurité alimentaire.

IV. NOTRE VOIX COLLECTIVE : MULTILATÉRALISME ET GOUVERNANCE MONDIALE

20. **Nous réitérons notre appel** en faveur d'une réforme globale du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le Conseil de sécurité, et des institutions financières internationales, afin d'assurer une adéquation avec leur mission et une représentation plus équitable des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi qu'un alignement de leurs objectifs sur les besoins des pays en développement. Nous réaffirmons également le rôle central des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la gouvernance mondiale, et appelons à un partenariat structuré renforcé entre les Nations unies et ces organisations, sur la base du respect mutuel et des principes de subsidiarité et de complémentarité ;
21. **Nous nous engageons** à promouvoir, dans la mesure du possible et sans préjudice des groupes de travail existants, les consultations préalables aux négociations et le renforcement de la coordination entre les missions permanentes des États membres de l'OEACP à New York, Genève, Bruxelles, Nairobi et dans d'autres centres stratégiques, notamment en ce qui concerne le commerce, le financement du développement, l'action climatique, la gouvernance numérique, la mise en œuvre de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel (MVI), la soutenabilité de la dette, la gestion durable et équitable des matières premières critiques et les ressources stratégiques, afin de conférer une cohérence, une cohésion et une efficacité à notre plaidoyer collectif pour la défense de nos intérêts communs ;



22. **Nous sommes résolus** à approfondir notre collaboration stratégique avec nos partenaires internationaux et régionaux, notamment l'Union africaine, la CARICOM, le Forum des îles du Pacifique, l'Union européenne ainsi que d'autres groupements et partenaires régionaux et émergents, à travers des mécanismes de dialogue structurés fondés sur le respect mutuel, des priorités communes et un partenariat équitable ;
23. **Nous nous engageons à agir avec davantage de concertation** dans les domaines du changement climatique et du développement durable, ainsi que dans les processus connexes, afin de défendre les intérêts des États membres et de faciliter l'accès au financement climatique et aux fonds climatiques mondiaux pertinents, tout en encourageant la mise en place de voies de développement durable dans l'ensemble de l'OEACP ;
24. **Nous reconnaissons** le rôle stratégique joué par les États membres possédant des écosystèmes forestiers et marins importants dans la régulation du climat mondial et la préservation de la biodiversité, et demandons, dans la mesure du possible, qu'une réflexion soit portée à la mise en place de mécanismes internationaux équitables, prévisibles et fondés sur la justice climatique afin de rémunérer les services écosystémiques, notamment la séquestration du carbone et la conservation des forêts.

V. COMMERCE, INVESTISSEMENTS ET INTÉGRATION RÉGIONALE

25. **Nous exprimons** notre inquiétude face aux récents bouleversements géopolitiques, aux mesures tarifaires unilatérales et à la fragmentation réglementaire, lesquels font naître une incertitude concernant les conditions d'accès aux marchés, perturbent les chaînes d'approvisionnement, dissuadent les investissements et affectent de manière disproportionnée les États membres de l'OEACP ;
26. **Nous réaffirmons** notre attachement à un multilatéralisme équitable, ouvert et fondé sur des règles, permettant de renforcer le commerce, l'investissement et l'intégration économique entre les États membres de l'OEACP, de manière à développer les échanges intra-ACP, à accroître la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales et à promouvoir la diversification économique, la création de valeur ajoutée et le développement industriel durable ;
27. **Nous nous engageons** à améliorer les conditions propices au commerce et à l'investissement en renforçant la facilitation des échanges, en améliorant la connectivité et en développant des systèmes d'infrastructure, de logistique et de commerce numérique efficaces afin de soutenir le développement et la compétitivité du secteur privé.



VI. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, DONNÉES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

28. **Nous encourageons** l'élaboration d'une vision numérique de l'OEACP visant à étendre la connectivité des infrastructures numériques interrégionales, à promouvoir la coopération régionale pour lutter contre la cybercriminalité, à favoriser la souveraineté des données et la mise en place de cadres de gouvernance sécurisés, à renforcer les écosystèmes d'innovation et l'entrepreneuriat numérique, ainsi qu'à améliorer la culture numérique et la mobilité de la main-d'œuvre entre les États membres, tout en veillant à ce que les technologies émergentes servent des objectifs inclusifs et axés sur le développement, dans le respect de la confidentialité des données ;
29. **Nous sommes résolus** à mettre en place un cadre de coopération de l'OEACP en matière de technologies émergentes afin de promouvoir des partenariats structurés de partage des données, de favoriser des écosystèmes d'innovation ouverts et inclusifs, de renforcer les capacités de recherche locales et de préserver notre souveraineté technologique collective. À cet égard, nous soutenons la création de pôles régionaux de recherche et d'innovation en matière d'intelligence artificielle, en tant que centres d'excellence au service de toutes les régions membre de l'OEACP ;
30. **Nous encourageons** le renforcement de la coopération au sein de l'OEACP dans le domaine de la transformation numérique, notamment en ce qui concerne la recherche sur l'intelligence artificielle, l'intégration commerciale numérique, la coopération en matière de cybersécurité et le développement d'infrastructures publiques numériques normalisées et sécurisées. Dans ce contexte, nous exhortons à une collaboration entre les États membres, les instituts de recherche et les écosystèmes d'innovation afin de soutenir la création de centres d'excellence régionaux pour l'intelligence artificielle, de favoriser le partage des connaissances et le renforcement des capacités, et de promouvoir une innovation inclusive qui contribue au développement durable et à la souveraineté technologique dans l'ensemble des régions membres de l'OEACP ;
31. **Nous appelons à mettre en place** une plateforme numérique pour l'innovation et l'entrepreneuriat, qui permettra de mettre en relation les jeunes et les entrepreneurs dans les régions membres de l'OEACP, afin qu'ils puissent partager leurs expériences, nouer des partenariats, lever des fonds et développer un marché pour leurs projets et leurs idées innovantes.



VII. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

32. **Nous saluons** la Cour internationale de justice pour l'avis consultatif favorable qu'elle a rendu sur les obligations des États face au changement climatique ;
33. **Nous reconnaissons** que la crise climatique constitue la menace existentielle la plus grave pesant sur plusieurs de nos États membres, en particulier les petits États insulaires en développement. Nous exhortons la communauté internationale à respecter les engagements souscrits au titre de l'Accord de Paris et à accélérer la mise en œuvre du Fonds pour les pertes et les dommages, en veillant à ce que les ressources soient acheminées en temps utile aux communautés les plus vulnérables ;
34. **Nous soulignons** l'importance de l'Initiative de Bridgetown, de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà, ainsi que du *Compromiso de Sevilla*, et appelons en outre à une réforme urgente de l'architecture financière internationale afin de prendre en considération les réalités mondiales actuelles et de garantir une représentation équitable, un meilleur accès à des financements concessionnels et climatiques qui n'alourdissent pas la dette publique, afin de favoriser la mise en œuvre des ODD et un système économique mondial plus juste, adapté aux besoins des pays en développement ;
35. **Nous recommandons** l'adoption universelle de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel (MVI) et la mise en œuvre de mécanismes relatifs aux pertes et dommages, spécialement adaptés aux besoins des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL), des économies fragiles, et des États membres à revenu intermédiaire qui sont touchés de manière disproportionnée par les chocs externes.

VIII. DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET CENTRÉ SUR LES PERSONNES

36. **Nous réaffirmons** que notre transformation doit être centrée sur les personnes, inclusive et équitable, et nous engageons à donner aux jeunes et aux femmes les moyens d'agir en tant qu'acteurs de l'innovation, du leadership et de l'entrepreneuriat, notamment à travers l'intégration des plateformes permanentes de participation des jeunes et des femmes dans le cadre de l'OEACP, afin de garantir leur participation constructive aux processus décisionnels à tous les niveaux ;



37. **Nous approuvons** les conclusions et les recommandations du Forum des jeunes, du Forum des femmes, du Forum des affaires et du Forum des PEID, demandons que celles-ci soient mises en œuvre, et encourageons l'ensemble des États membres de l'OEACP à défendre ces recommandations dans les instances multilatérales et internationales ainsi qu'au niveau national ;
38. **Nous demandons** que soient intensifiés les échanges avec plusieurs parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les communautés de la diaspora, en tant que partenaires de développement, et exprimons notre attachement à un système financier flexible de nature à faciliter les transferts de fonds de la diaspora ;
39. **Nous saluons** les efforts soutenus de nos États membres visant à réaliser de manière progressive le droit de chaque personne à bénéficier de services de santé physique et mentale de la qualité la plus élevée possible ;
40. **Nous sommes profondément préoccupés** par le risque croissant de voir s'inverser des progrès réalisés pendant des décennies en matière de santé à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne les femmes et les filles. Nous soulignons que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ne doivent pas être relégués au second plan alors que se manifestent à travers le monde des fractures sur le terrain du multilatéralisme et de la solidarité dans les efforts visant à remédier aux enjeux sanitaires pressants, tels que l'état de préparation et la riposte aux pandémies, le partage équitable des bénéfices et l'impact sanitaire du changement climatique ;
41. **Nous réaffirmons** notre engagement inébranlable à hâter les progrès vers la couverture sanitaire universelle et la pleine réalisation du droit à la santé. Nous insistons sur notre adhésion au multilatéralisme quant aux questions sanitaires et au rôle centrale du système des Nations Unies. Nous saluons également la contribution cruciale des différents partenaires et des organisations internationales aux efforts destinés à faire advenir la couverture sanitaire universelle et le droit à la santé. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat noué par l'OEACP avec le Centre mondial pour la diplomatie sanitaire et l'inclusion (CeDHDI) pour promouvoir la coopération Sud-sud et développer une vision partagée des questions sanitaires mondiales ;



42. **Nous soulignons** que la prévention, l'état de préparation et la riposte aux pandémies doivent s'ancrer dans la solidarité, l'équité et l'égalité, et favoriser la mise en œuvre efficace du traité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les pandémies, notamment à travers l'opérationnalisation d'un système équitable et applicable d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages (PABS).

IX. DISPOSITIONS FINALES

43. **Nous convenons** de convoquer le douzième Sommet de l'OEACP à une date à un lieu à définir entre le Président du onzième Sommet et les autorités du futur pays hôte ;
44. **Nous invitons** les États membres souhaitant accueillir cet événement à manifester leur intérêt auprès du Secrétariat dans les six mois suivants la date des conclusions du onzième Sommet, de manière à pouvoir constituer dans son intégralité la Troïka du Sommet ;
45. **Nous sommes résolus** à renforcer le rôle de la Troïka du Sommet afin d'assurer la continuité, la coordination politique et la supervision stratégique entre les Sommets ;
46. **Nous félicitons** le Président en exercice sortant du Sommet et Président de la République d'Angola, Son Excellence M. João Manuel Gonçalves Lourenço, pour le leadership visionnaire remarquable qu'il a montré pour l'Organisation et pour la manière avec laquelle il a conduit les affaires et défendu les intérêts de celle-ci sur la scène internationale ;
47. **Nous exprimons** notre profonde gratitude au Président en exercice du Sommet et Président de la République de Guinée équatoriale, Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo, ainsi qu'au gouvernement et au peuple de Guinée équatoriale, pour avoir accueilli ce onzième Sommet historique et pour l'hospitalité chaleureuse réservée aux participants ;
48. **Nous exprimons** nos sincères remerciements à tous les chefs d'État et de gouvernement qui ont bien voulu accepter d'être les champions des différents forums organisés en marge du onzième Sommet ;



49. **Nous déclarons** que la Déclaration de Malabo marque une étape décisive vers une OACPS dotée de moyens technologiques, financièrement résiliente et influente à l'échelle mondiale ;
50. **Nous demandons** au Secrétaire général de présenter au Conseil des ministres, lors de sa première session ordinaire suivant le Sommet, une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre de la présente Déclaration, cette feuille de route devant faire apparaître des indicateurs de progrès, des responsabilités clairement définies et un calendrier de mise en œuvre, et de rendre compte chaque année des avancées réalisées à cet égard ;
51. Nous **chargeons** le Secrétaire général de l'OEACP de transmettre la présente Déclaration de Malabo au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil européen, à la Présidente de la Commission européenne, au Président du Parlement européen, aux chefs des organisations d'intégration régionale de l'OEACP, ainsi qu'aux autres partenaires de développement de l'OEACP.

Fait à Malabo le 29 mars 2026

**Obiang Nguema Mbasogo
Président de la République de
Guinée équatoriale
Président du onzième Sommet des
Chefs d'État et de gouvernement de l'OEACP**